



# communiqué

N°: 144  
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 28 SEPTEMBRE 1982

## COMMERCE DE LA VIANDE DE BOEUF ET DE VEAU

Le ministre de l'Agriculture, Eugene Whelan, et le ministre d'État au Commerce international, Ed Lumley, ont annoncé aujourd'hui que le gouvernement fédéral a conclu avec les États-Unis un arrangement concernant le commerce de la viande de boeuf et de veau entre les deux pays en 1982. Le Canada prévoit que ses exportations de viande de boeuf et de veau aux États-Unis pendant l'année ne dépasseront pas 121,1 millions de livres. De même, les États-Unis s'attendent à ce que leurs exportations de ces viandes au Canada ne dépassent pas 21,4 millions de livres.

Le mise en oeuvre de cet arrangement exigera l'obtention d'une licence pour toute exportation de viande de boeuf et de veau fraîche, réfrigérée ou congelée aux États-Unis, et ce, à compter du 1er octobre 1982. De plus, une licence sera requise pour toute importation de viande de boeuf et de veau fraîche, réfrigérée ou congelée.

"Les États-Unis ont demandé à leurs principaux fournisseurs de viande de boeuf -- Australie, Nouvelle-Zélande et Canada -- de restreindre volontairement leurs exportations pour le reste de l'année de façon à ne pas déclencher les contingents à l'importation prévus par le Meat Import Law", de déclarer M. Lumley, ajoutant que si les États-Unis avaient imposé ces contingents, nos exportations auraient été limitées à 101,1 millions de livres, soit bien moins que le niveau prévu dans l'arrangement.